

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de GLANDAGE (Drôme)

se réunira, en séance ordinaire le 25 novembre 2022, à 20 heures 00.

Objet de la réunion

Signature des procès-verbaux des délibérations du 28 juillet 2022 et du 29 septembre 2022,

1/ Validation du plan de relance ONF Plantation Col de la Peyère,

2/ Réfection toiture de la Chapelle de Grimone, modification de l'essence de bois pour demande DETR,

3/ Demande d'aide financière aux différents organismes pour changement d'une porte ancienne école - 2363 Route de Grimone, Le Village, 26410 GLANDAGE,

4/ Opérations comptables à régulariser à la demande de la Trésorerie,

5/ Questions Diverses.

P.S : prochain conseil municipal le 16 décembre 2022 à 20 heures pour fixer le prix de l'eau et assainissement 2023, délibération à prendre avant le 31 décembre 2022.

Fait à GLANDAGE, le 21 novembre 2022

Po/ Le Maire
M. SERRE

